



Problème dépôt de plainte

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 28 août 2003

Bonjour,

Je n'arrive pas à déposer une plainte sur votre site. J'obtiens une erreur pour la création ou la modification de la plainte.

Ma plainte concerne l'hôtel Bedford (17, rue de l'Arcade, 75008 PARIS). Son restaurant (où sont pris les petits déjeuner) ne possède pas de zone non-fumeurs. Nous avons demandé une table non fumeur pour prendre nos petits déjeuner mais la responsable du restaurant nous indique qu'il n'y a pas de zone non fumeur, et que de nombreux restaurants ne respectent pas la loi. Nous insistons car ma femme est enceinte de 7 mois mais rien à faire. De nombreux fumeurs (souvent étrangers) sont répartis dans tous le restaurant et aucun endroit n'est épargné par la fumée. Après 4 jours passés dans cet hôtel, nous avons demandé à parler au directeur afin de déposer une plainte. Mais celui-ci n'était pas présent. Nous avons donc laissé notre réclamation à la réceptionniste qui nous explique qu'elle ne connaît pas les détails de la loi Evin. D'autres personnes semblaient incommodées lors du petit déjeuner.

Il s'agit d'un hôtel 4 *.

Pourriez-vous, s'il vous plait, m'aider à porter plainte contre cet établissement ?

Merci d'avance et bravo pour votre action,

Réponse :

Pour obtenir rapidement une réponse à une question que vous souhaitez poser, il faut vous rendre dans l'espace [Importuné où] et cliquer dans le lieu qui convient [restaurant bar] dans votre cas. Vous pouvez alors poser votre question à laquelle il sera rapidement répondu.

Consultez les conditions particulières d'application de la loi dans les Bar et Restaurants, puis les [conseils pratiques](#) que DNF vous propose. Si vous souhaitez ensuite aller plus loin dans votre démarche, contactez-nous à nouveau